



Formation au métier
Agent d'accueil et état-civil

Une action en faveur des demandeurs
d'emploi en situation de handicap

Une formation collective
professionnalisante



Le cdg69, le CNFPT et Cap emploi organisent une formation collective professionnalisante au métier **d'agent d'accueil chargé de l'état-civil** à destination des demandeurs d'emploi en situation de handicap (DETH). La finalité du dispositif est de permettre à chaque participant de trouver un emploi dans une collectivité territoriale. Cela implique, pour les participants, un engagement fort dans leur projet professionnel et une capacité d'autonomie.

A l'issue de la formation, les stagiaires auront acquis les fondamentaux du métier leur permettant :

- D'assurer un accueil physique et téléphonique de qualité
- De gérer les tâches administratives et de secrétariat
- D'instruire les demandes d'actes d'état-civil
- De délivrer les actes d'état-civil ainsi que les documents officiels

Le métier

Un agent chargé de l'état civil est un professionnel polyvalent qui accueille et oriente les usagers. Il instruit des demandes et rédige et délivre des actes d'état civil. Les agents d'accueil travaillent dans tout type de structure de la Fonction Publique Territoriale mais la compétence « État-civil » n'est exercée que par les communes.

Les conditions d'éligibilité

- Être demandeur d'emploi bénéficiaire d'une reconnaissance administrative de handicap en cours de validité et rechercher un emploi au sein d'une collectivité du Rhône ou de la Métropole de Lyon
- Avoir une expérience professionnelle récente et d'au moins un an dans le domaine administratif (secrétaire, assistant administratif, agent d'accueil...) **OU** Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre professionnel administratif récent
- Maîtriser les outils bureautiques

La Formation

La formation se déroule en 3 périodes successives :

- ↘ 31/08/2026 au 25/09/2026
- ↘ 26/10/2026 au 06/11/2026
- ↘ 14/12/2026 au 18/12/2026

Elle a lieu sur le site de la Délégation Auvergne Rhône-Alpes du CNFPT sur 4 jours par semaine du lundi au jeudi et elle est construite autour d'exercices concrets, de séquences de formation et de pédagogie active.

Quelques exemples de modules de formation

- ↘ Découverte de la Fonction Publique Territorial
- ↘ Droits et obligations des fonctionnaires - Laïcité
- ↘ Communication et relations professionnelles
- ↘ Organisation et gestion de son temps
- ↘ Informatique
- ↘ Les bases de l'état civil
- ↘ Accueil physique et téléphonique
- ↘ Les écrits professionnels
- ↘ Gestion de l'agressivité et des conflits
- ↘ Travailler avec les élus
- ↘ Mobiliser ses ressources
- ↘ Constitution d'un book avec CV et LM

Les stages

Les stages d'immersion en collectivité : chaque participant doit réaliser 2 stages, et ce dans deux mairies différentes :

- ↘ 1^{re} période : du 28/09/2026 au 23/10/2026
- ↘ 2^e période : 4 semaines entre 09/11/2026 et le 11/12/2026

Les objectifs des stages sont d'acquérir une première expérience en collectivité et de mettre en pratique les acquis de la formation. Il ne s'agit donc pas de stages d'observation.

L'alternance entre les acquis théoriques et les immersions en situation de travail permet, d'une part de développer les compétences transversales requises pour travailler en collectivité et, d'autre part, d'acquérir des savoir-faire spécifiques à une collectivité et de mettre en avant sa volonté d'intégration dans le milieu professionnel de la Fonction Publique.

Modalités d'évaluation

- ↘ Évaluation formative tout au long de la formation grâce aux exercices et cas pratiques.
- ↘ Suivis téléphoniques durant les périodes de stages
- ↘ Bilans intermédiaire et final.

Insertion professionnelle

Durant la formation, les stagiaires participent à une journée dédiée aux techniques de recherche d'emploi.

À l'issue de la formation, le cdg69 et Cap emploi assure l'accompagnement des stagiaires dans leur recherche d'emploi.



Contact

Service Handicap et Maintien dans l'emploi
9, allée Alban Vistel - 69110 Sainte Foy-lès-Lyon
04 72 38 49 72 - handicap@cdg69.fr

Lieu

- ↘ CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes : 18, rue du Dr Edmond LOCARD 69005 LYON
- ↘ Stages en mairies

Durée :

- ↘ du 31/08/2026 au 18/12/2026 dont :
 - ↘ Environ 30 jours de formation théorique
 - ↘ 8 semaines de stage en collectivité

Conditions d'accès

Avoir participé à toutes les étapes du processus de recrutement à la formation

Tarif

La formation est financée par le FIPHFP donc sans frais pour les DETH. La formation ne donne lieu à aucune rémunération pour les DETH.

